

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

Séance du 19 janvier 2010 à 20h.30

Présents :

MMES & MM :

NOLL Dorothea	Présidente
MALHERBE Claude	Vice-président
MANRIQUE Anne-Françoise	Secrétaire
BAUMGARTNER Nicolas	Conseiller(ère) municipal(e)
DUTOUR Marie-France	
GERBER Cédric	
HAGER Johann	
KRANCK Jean-Pierre	
MING MARTINOLI Ursula	
PESENTI Sébastien	
FATTON Elisabeth	Maire
VALENTINI Chantal	Adjointe
FAVRE Jacques	Adjoint

Excusés : Basler Marcel, Goossens Albina, De Riva Anna, Flammia Pino, Roder Hansruedi

Participe à la séance D. Toninato, secrétaire

- 1) Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2009
- 2) Communications du bureau
- 3) Prise de position sur une nouvelle implantation de la future crèche intercommunale sur la commune de Bellevue
- 4) Communications de la mairie
- 5) Communications des commissions
- 6) Propositions individuelles et questions

1) **Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2009**

En l'absence de M. Basler, **Mme la secrétaire du bureau du CM** tient à communiquer la remarque suivante : lors du CM du 27 octobre 2009 (sous le point 1), **M. Basler** avait fait une intervention demandant que soit ajouté : « ...mais il comprend bien que la commune ne peut **forcément** subventionner **toutes** ces utilisations. Le pv de ce CM a certes été accepté à l'unanimité, mais sous réserve de cette modification et non sans aucune remarque.

Il a fait également une remarque au sujet du projet Landart, mais **Mme la secrétaire du bureau** n'est plus très sûre de ces notes et la remarque sera reprise lors de la prochaine séance du CM lors de laquelle M. Basler sera présent.

A la page 2298/5, **M. Favre** signale **que** les travaux Swisscom seront normalement terminés à fin 2010.

Sous réserve de ces modifications, **ce pv est approuvé à l'unanimité** (9 voix).

2) **Communications du bureau**

2.1

A une question de **M. le vice-président du CM**, on répond que tous les membres du CM ont reçu l'invitation à un débat sur l'avenir des communes genevoise.

2.2 Course pédestre

Mme la secrétaire du bureau informe de la réédition de la traditionnelle course à pied des conseillers ; que les intéressés en fassent part au secrétariat qui s'occupera de leurs inscriptions.

3) **Prise de position sur une nouvelle implantation de la future crèche intercommunale sur la commune de Bellevue**

Mme Valentini informe qu'étant donné la motion déposée afin que Bellevue et les autres communes partenaires du Groupement étudient en concertation une implantation alternative au projet du chemin des Tuilots (projet abandonné), le Conseil municipal de Bellevue propose une parcelle située derrière la salle communale, en contrebas de la voie CFF. Elle fait circuler un plan permettant au CM de mieux situer l'endroit.

La commune de Bellevue a besoin de locaux parascolaires et cette parcelle s'y prêterait bien. Le projet de la crèche ne comporterait qu'un seul bâtiment.

Un autre bâtiment serait prévu pour le projet D2 (avec un projet de 25 appartements de 2 et 3 pièces); Collex-Bossy n'y adhère pas pour le moment mais au vu de la nouvelle implantation, il se pourrait que notre commune puisse quand même reprendre les discussion; ce sujet sera débattu lors d'une prochaine commission sociale. Genthod et Bellevue ont déjà donné leur accord quant à leur participation à cette structure d'appartements avec petit service médico-social.

Pour en revenir à la crèche, elle précise que l'accès se ferait par le chemin de la Menuiserie ; Bellevue pourrait éviter de déposer un Plan Localisé de Quartier. La zone de bruit devrait encore être étudiée mais la construction de la crèche pourrait se faire rapidement puisque ces trois projets sont bien distincts.

Elle rajoute qu'il est prévu un parking souterrain pour le D2 et aussi des places réservées pour le personnel de la crèche. En surface, on trouvera des places de dépose des enfants avec des aménagements arborisés. Bien qu'un peu réticente à ce nouveau projet, la commune de Pregny-Chambésy serait partante. Le bâtiment de la crèche serait la propriété du Groupement ; le terrain étant propriété de Bellevue, il y aurait juste un droit de superficie à payer à cette commune. On part sur l'idée d'un projet à 80 places, dont une dizaine pour Collex-Bossy mais on pourrait aller jusqu'à treize selon nos besoins. Elle explique que le Groupement va louer à la Crèche des 4 Saisons ces 80 places, avec priorité au nombre de places que chaque commune se réserve. Si Collex-Bossy prend les huit places comme décidé en commission du 18 septembre 2008, on pourrait mettre cinq places en « location » ; cela nous permettrait d'amortir la mise de fonds.

Un crédit d'étude de Fr. 35'000.- a déjà été voté en avril 2009 et il semble qu'il suffira pour le nouveau projet qui sera établi par M. Comte. Le nombre de places définitif que Collex-Bossy se réservera, pourra être confirmé plus tard au moment de la mise en place de la structure (2011-2012). Ce soir, il est question de savoir si le CM est toujours partant pour ce projet tel que présenté.

M. Baumgartner demande si le terrain qui devait être dévolu au premier projet est déjà acquis.

Mme Valentini répond par la négative ; seule une promesse de vente a été faite mais la commune de Bellevue aurait un autre projet pour ce terrain.

M. Baumgartner est d'avis que le deuxième était mieux situé. Il demande si on peut chiffrer le deuxième.

Mme Valentini explique que M. Comte, architecte, va s'en charger après étude.

Elle répond à **M. Baumgartner** que Pregny-Chambésy est toujours partie prenante ; donc les quatre communes du départ adhèrent à ce projet.

A une remarque de **Mme la secrétaire du bureau**, **Mme Valentini** précise que c'est bien sur l'emplacement de cette future crèche que le CM doit se prononcer ce soir.

Concernant l'aspect financier, **Mme le maire** tient à préciser à nouveau que la commune de Bellevue est déjà propriétaire du terrain.

Bien que l'absence excusée de plusieurs conseillers est à signaler ce soir, il est tout à fait possible de passer au vote de cette prise de position : ce qui est fait à l'unanimité (9 voix).

4) Communications de la mairie

4.1 Colver

Mme Valentini informe que l'avant-projet de la suite du projet Colver, déposé auprès du canton en mars 2009 par In Situ Vivo, s'est avéré incomplet ; un complément du rapport a été adressé le 5 novembre dernier. Nous attendons des nouvelles. Elle précise également que la plupart des agriculteurs de notre commune ont répondu favorablement à la suite de ce projet. Les personnes intéressées par la consultation de ce rapport peuvent se rendre en mairie. Un coût d'environ Fr. 3'000.- est annoncé pour Collex-Bossy et Versoix.

4.2 Entretien des routes

M. Favre informe qu'en raison des conditions météorologiques, nos cantonniers ont dû passablement saler nos routes communales ; il les remercie pour tout le travail effectué ces dernières nuits. Pour le futur et afin de nous couvrir auprès des usagers, il est proposé d'installer des panneaux indiquant un salage minimum sur les accès les moins fréquentés. Un coût de Fr. 2'700.- est annoncé.

A une question de **M. Pesenti**, **M. Favre** répond qu'environ cinq tonnes de sel ont déjà été déposées sur nos routes cet hiver.

Il semble à **M. Pesenti** que nos routes étaient plus que bien dégagées ; faut-il vraiment le faire à ce point là ; les gens devraient être équipés pour affronter l'hiver dans de bonnes conditions. Il regrette que le chemin Sous-Rosière par exemple (La 14) ait été déblayé ; il est parfait pour une piste de luge et on pourrait facilement interdire tout trafic pendant cette période hivernale.

M. Kranck pense que les routes interdites au trafic ne doivent pas être dégagées.

M. Baumgartner est d'avis que la route de la Vieille-Bâtie ne nécessite pas un tel travail de déneigement tel qu'effectué ces derniers jours. Déblayons et dégageons où il y a des habitations ! Par contre, continuons de dégager et saler les trottoirs afin de garantir un maximum de sécurité pour les piétons ! On peut aussi imaginer de mettre des vaubans au début de certains chemins peu fréquentés afin de dissuader que les automobilistes empruntent des chemins non déneigés.

Concernant la proposition d'effectuer un salage réduit, **M. Favre** informe qu'il faut indiquer « salage minimum » aux entrées de nos villages.

Mme le Maire tient à préciser que la route de la Vieille-Bâtie n'a pas été salée mais dégagée. La route de Vireloup doit être dégagée et salée pour assurer le passage du bus et cela dès la première heure. En ce qui concerne la proposition des vaubans, elle n'y est pas favorable ; ils peuvent facilement être déplacés. C'est pourquoi l'idée des panneaux lui semble plus adéquate.

M. Kranck pense également qu'il serait judicieux d'en mettre aux entrées principales.

Selon **M. Pesenti**, la commission des routes pourrait définir le nombre en étudiant les endroits de pose de ces panneaux.

M. Baumgartner trouve cela un peu difficile ; les hivers ne sont pas tous pareils et il est difficile de fixer les accès qu'on dégage ou non. A Mâchefer, on doit toujours le faire par exemple ; il rappelle que les routes du Bois-des-Iles et de la Rosière ont un revêtement particulier et qu'il y a souvent du verglas.

Concernant cette dernière route, **Mme le maire** ne la juge pas prioritaire étant donné que les usagers peuvent emprunter un autre passage.

M. Kranck répond que le virage du bas de la route des Bois-des-Iles est quand même dangereux et il faudrait déneiger correctement ce tronçon.

Mme le maire tient à réitérer ses remerciements aux cantonniers pour leur travail remarquable.

C'est indéniable répond **M. Kranck** mais ils ont également dû dépanner le bus à Colovrex alors que ce n'est pas sur notre commune.

Mme le Maire rajoute qu'ils ont aussi déneigé Bois-Chatton alors que cela ne leur a pas été demandé par l'Etat.

C'est également M. Lemonnier qui a dégagé le trottoir sur la route de Collex rajoute

M. Pesenti ; c'est vrai mais le personnel de la voirie cantonale semblait vraiment surchargé et n'arrivait plus à suivre.

Pour conclure, **M. Favre** propose ce sujet en commission des routes afin de définir les tronçons à déneiger et la proposition d'un salage minimum sur le territoire communal.

4.3 Terrain Zbinden

Mme le maire informe qu'elle a été convoquée au Tribunal au mois de décembre.

Aucune nouvelle ne lui a été transmise depuis.

La procédure afin de nous permettre d'acquérir ce terrain, englobant le parking, est en cours avec un délai référendaire au 8 février 2010.

4.4 Exercice du CICR dans les bois

Comme chaque année, le CICR nous demande l'autorisation d'effectuer un trajet avec des jeeps afin de former des collaborateurs qui seront appelés à intervenir dans des pays en conflit. La sécurité lors de ces exercices est garantie et la mairie donnera son accord. La population sera informée du trajet par le biais du Carrefour.

5) Communications des commissions

5.1 Commission de l'information

En vue de la préparation du Carrefour, deux séances doivent être fixées rapidement.

6) Propositions individuelles et questions

6.1 Chemin d'Emilie

M. Baumgartner a appris qu'un projet de pose d'un candélabre au chemin d'Emilie était en discussion.

M. Favre répond qu'en effet, un devis a été demandé aux SIG pour le chemin d'Emilie et la route d'Ornex (après le dépôt Jacquat) ainsi que pour le petit cheminement allant à La Chapelle depuis le centre communal.

M. Baumgartner se dit surpris ; n'est-ce pas un sujet qui aurait dû être traité en commission ?

Parfaitement répond **M. Favre**, mais il voulait d'abord obtenir des devis.

M. Pesenti a appris que des démarches avaient déjà été faites auprès d'un propriétaire dont le terrain jouxte le chemin d'Emilie.

Mme Valentini intervient en disant qu'elle habite au bout du chemin d'Emilie et qu'à l'époque elle avait déjà demandé la pose d'un candélabre mais que la mairie lui avait répondu qu'elle n'intervenait pas sur un chemin privé. Mais le chemin d'Emilie est bien communal jusqu'à hauteur du garage Pesenti ! C'est elle qui s'est rendue chez le propriétaire en question afin de connaître son avis concernant l'éventuelle mise en place d'un candélabre à cet endroit.

M. Favre tient à rajouter que ce dossier sera remis en commission dès les éléments reçus.

Puisqu'on parle d'éclairage, **M. Gerber** demande si la commune pourrait étudier la possibilité de s'équiper en photovoltaïque ?

M. Favre répond que seules deux à trois communes genevoises sont actuellement équipées de cette manière ; il précise qu'il faudrait changer toutes nos lanternes qui sont déjà équipées d'ampoules à basse consommation. Les SIG ont quelques candélabres à l'essai sur le canton. Si c'est le désir du CM, on pourrait en discuter mais il pense préférable d'attendre encore un peu afin d'avoir du recul avec les premiers tests.

6.2 Ferme Constantin

A la demande de **M. Baumgartner**, **Mme le Maire** informe qu'un incendie a eu lieu dans une cabane des jardins familiaux chez M. Constantin. Grâce à un gros dispositif d'intervention, le feu n'a pas pris trop d'ampleur mais beaucoup de frayeur pour les personnes qui connaissent l'endroit. En effet, chaque cabanon possède soit un petit chauffage individuel, soit un réchaud à gaz et des bonbonnes. La gendarmerie de Versoix, notre capitaine des pompiers et des responsables de l'Etat vont tout mettre en œuvre pour sécuriser l'endroit. Les locataires seront invités à faire place nette de tout ce qui pourrait être dangereux en procédant à l'évacuation de tout chauffage et autres.

Levée de la séance 21h25.

La secrétaire du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal

La secrétaire de mairie

Collex-Bossy, le 9 février 2010